



Rédacteur en Chef : S.Géhan

Rédacteur adjoint. L. Hébert

Webmaster : D.Dona

Dans ce numéro :

Edito	1
Convertisseur de niches fiscales en postes du Service Public	2
Résolution : Havre de Grève 01 er/02/2011	3
EN BREF	4
Billet d'actualité Injustice faite aux femmes	5
Communiqué UGFF	6
Témoignage	7
Évolution du pouvoir d'achat depuis le 01/01/2000	8
Perte de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire depuis le 01/01/2000	9
Printemps des Talents	10
Déclaration liminaire au GT NBI 04/02/2011	11
Coup de Pub : Fakir	12
Bulletin d'adhésion	13

Quai des Brumes

Février 2011

Edito : Nos défaites ne prouvent rien/ Bertolt Brecht

« Nos défaites d'aujourd'hui ne prouvent rien, si ce n'est que nous sommes trop peu dans la lutte contre l'infamie, et de ceux qui nous regardent en spectateurs, nous attendons qu'au moins, ils aient honte. » Bertolt Brecht

Quand ceux qui luttent contre l'injustice

Montrent leurs visages meurtris

Grande est l'impatience de ceux

qui vivent en sécurité.

De quoi vous plaignez-vous ? demandent-ils

Vous avez lutté contre l'injustice !

C'est elle qui a eu le dessus,

Alors taisez-vous

Qui lutte doit savoir perdre !

Qui cherche querelle s'expose au danger !

Qui professe la violence

N'a pas le droit d'accuser la violence !

Ah ! mes amis

Vous qui êtes à l'abri

Pourquoi cette hostilité ? Sommes-nous

Vos ennemis, nous qui sommes les ennemis de l'injustice ?

Quand ceux qui luttent contre l'injustice sont vaincus

L'injustice passera-t-elle pour justice ?

Nos défaites, voyez-vous,

Ne prouvent rien, sinon

Que nous sommes trop peu nombreux

À lutter contre l'infamie,

Et nous attendons de ceux qui regardent

Qu'ils éprouvent au moins quelque honte.

NICHES FISCALES SELECTIONNEES :

* **Exonération imposition réduite des produits attachés**

aux bons ou contrats de capitalisation et d'assurance-vie : 3,2 Millions d'euros €

nombre de postes :

* **Abattement de 40% sur les dividendes des sociétés : 1,79 Milliard d'euros €**

nombre de postes :

* **Réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile qui s'applique lorsque l'employeur a une activité professionnelle ou n'a pas une activité professionnelle**

ou est demandeur d'emploi depuis plus de trois mois : 2,3 Milliards d'euros €

nombre de postes :

* **Abattement sur certains revenus de capitaux : 300 Millions d'euros €**

nombre de postes :

* **Non-taxation des plus-values de cession : 10 Milliards d'euros €**

nombre de postes :

* **TVA sur la restauration : 3 milliards d'euros/an (source : cour des comptes)**

nombre de postes :

* **Défiscalisation des heures supplémentaires : 4 milliards d'euros/an (source : cour des comptes)**

nombre de postes :

* **Mesures favorisant la transmission du patrimoine : 2,5 milliards /an (source : cour des comptes)**

nombre de postes :

**A VOUS DE CONVERTIR ces niches fiscales astronomiques
en
nombre de postes dans la fonction publique !**

Au Havre, comme partout en Europe, refusons les plans d'austérité !

HAVRE de GREVE

- Résolution du 1^{er}
février 2011 !

Les populations de Grèce, d'Irlande, du Portugal, de Grande-Bretagne ou de France ne sont pas seules à faire les frais de plans d'austérité pour combler les banques et satisfaire les actionnaires.

Cette austérité est imposée partout dans le monde. Elle suscite la colère au-delà de la Méditerranée et même la révolution comme aujourd'hui en Tunisie et en Egypte ... où la population exige également la démocratie !

On ne lâchera rien !

3 millions de personnes dans les rues, des grèves massives, une opinion publique solidaire, le mouvement contre la réforme des retraites en France était un premier pas dans la construction d'une riposte large, radicale et déterminée contre ces attaques.

**2011 doit être une
année de résistance et
de luttes,**

**au Havre comme
partout en Europe !**

Aujourd'hui, nous avons démontré qu'on s'emploie partout à construire la résistance, qu'on ne se résigne pas non plus à la fermeture des entreprises ou aux mauvais coups du gouvernement. Il ne suffit pas d'être nombreux à manifester notre mécontentement. Il est temps de coordonner nos résistances pour faire entendre la voix de celles et ceux qui réclament un autre partage des richesses.

Notre intersyndicale veut rassembler toute la population de l'agglomération autour de celles et ceux qui luttent ici contre le mépris des grands patrons et leurs relais. Le 18 février et le 14 mars, nous serons aux côtés des salarié-e-s de Cooper et Renault en lutte contre la fermeture de leurs entreprises. La pénibilité du travail doit être reconnue sur le port et partout où elle est revendiquée. Enfin pour faire vivre le bassin du Havre, nous exigeons la création d'emplois de toutes qualifications avec une juste rémunération.

Mais, une même politique d'austérité est imposée en Europe et un véritable plan d'actions et de grèves est indispensable pour la contester tous ensemble ! Nous appelons tous les syndicats européens et toutes les organisations du mouvement social qui ne se résignent pas, à élaborer une plateforme revendicative commune et à coordonner les mobilisations au plus vite, dès 2011, parce qu'on peut gagner contre l'arrogance des banques, des marchés financiers et mettre en échec la politique antisociale des gouvernements européens.

Enfin, les 26 et 27 mai 2011, nous ne laisserons pas un G8 et son président d'une année jouer l'avenir de notre monde dans les salles du casino de Deauville sans faire entendre notre voix.

CGT-FSU-Solidaires-CFDT

EN BREF

C'est à l'employeur de rapporter la preuve négative d'un harcèlement moral :

Ce n'est pas au salarié de rapporter la preuve positive d'un harcèlement moral mais à l'employeur d'en rapporter la preuve négative.

Lorsque le salarié établit la matérialité de faits précis et concordants constituant selon lui un harcèlement, il appartient au Juge de se prononcer sur l'ensemble de ces éléments afin de dire s'ils laissent présumer l'existence d'un harcèlement moral et, dans l'affirmative, d'apprécier les éléments de preuve fournis par l'employeur pour démontrer que les mesures en cause sont étrangères à tout harcèlement moral.

Cass. Soc. 25 janvier 2011 n° 09-42766

Éric ROCHEBLAVE
Avocat Spécialiste en Droit
S o c i a l
Barreau de Montpellier
<http://www.rocheblave.com>

A DIEPPE LES DOUANES PRENNENT DE LA DISTANCE

Le projet de fermeture du bureau des douanes de Dieppe exaspère le syndicat mixte de gestion du port. La fermeture programmée dans le cadre de la restructuration des services douaniers entraînerait le départ de huit agents.

La direction régionale des douanes, injoignable vendredi, aurait prévu dans cette perspective d'assurer ensuite ses missions par des permanences et des opérations ponctuelles de contrôle ou de dédouanement sur le site. Pour la communauté portuaire dieppoise ce retrait affecte l'image du site portuaire. De son côté, le président du syndicat mixte Alain Le Vern critique une « logique comptable » au moment où le port de Dieppe renoue avec la croissance et investit des millions d'euros pour développer ces quatre activités portuaires.

Le retrait de la douane vient après celui de la PAF (Police aux frontières). Le syndicat mixte indique qu'il a notamment investi plusieurs millions d'euros pour la sécurité sur un domaine qui était la propriété de l'Etat. Sur le site du Transmanche les clôtures ont été doublées et rehaussées sur 1.200 m. Des portails et un sas fret ont été installés, aux normes de sûreté internationale (code ISPS). Enfin, 900.000 € de travaux sont prévus en 2011 pour agrandir la gare maritime et reconfigurer des locaux... destinés aux agents de la douane.

Douanes Le Havre : l'intersyndicale alerte le public

Les douaniers havrais, en intersyndicale, ont saisi l'occasion de la sortie du film "Rien à déclarer" pour alerter les spectateurs sur la mise à mal du service public des Douanes. Le rôle des Douanes est notamment de protéger la population en contrôlant les marchandises entrant dans notre pays.

Or les effectifs, en chute libre, ne permettent plus que d'exercer le contrôle sur 1% des marchandises entrant dans le port : c'est insuffisant pour bloquer l'entrée des contrefaçons, des produits issus de trafics illicites ou ne répondant pas aux normes sanitaires.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement se prépare à supprimer 1200 supplémentaires d'ici 2013 !

L'action des douaniers - qui a eu lieu dans toute la France - a été relayée par l'ensemble des médias.

FR3 Baie de Seine en a rendu compte dans son édition du 2 février, en même temps que de l'actualité de Renault, du Port, et quelques images du meeting européen de l'intersyndicale havraise.



la cgt communique

Assurance vieillesse

L'injustice faite aux mères de familles

jeudi 3 février 2011

Les employeurs (MEDEF – CGPME – UPA), appuyés par la CFE-CGC, refusent de corriger l'injustice faite aux mères de famille dans la prise en compte de la maternité pour le calcul de leur retraite dès 2012.

La loi de réforme des retraites du 09 novembre 2010 précise, dans son article 98, que les indemnités journalières perçues pendant les périodes de maternité seront désormais incluses dans le salaire de référence servant au calcul de la pension vieillesse. Il s'agit là d'une réponse positive, dans son principe, à une demande que la CGT a présentée à plusieurs reprises.

Mais l'application concrète de ce principe n'interviendra qu'à partir des congés maternité débutant à compter du 1er janvier 2012. Autrement dit, aucun correctif pour les mères d'enfants déjà nés, pas d'application concrète avant 2035 environ !

Pour la CGT, en rester là, c'est réduire cette mesure à un pur effet d'annonce. Aussi, ses administrateurs, avec ceux d'autres organisations syndicales, ont proposé au conseil d'administration de la CNAV de procéder à des études permettant de voir dans quelles conditions elle pourrait entrer en application plus rapidement, par exemple avec la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012.

Cette proposition a été refusée par une courte majorité du conseil d'administration (15 voix contre 14) composée des employeurs auxquels la CFE-CGC a apporté les voix nécessaires à ce refus.

Le gouvernement et sa majorité ont prétendu, au lendemain de son adoption, que la loi de réforme des retraites contribuait à rétablir l'égalité entre les hommes et les femmes. On voit ce qu'il en est en réalité. Les femmes et en particulier les mères de famille vont rester pénalisées, dans leur retraite, en raison de leur temps de maternité et ceci, pour encore des dizaines d'années !

Il est fâcheux –pour le moins– qu'une organisation syndicale apporte un soutien déterminant à une telle opération. La CGT, pour sa part, continuera la bataille sur ce dossier afin que la maternité ne reste pas un handicap pour le calcul du droit à la retraite des femmes.

Montreuil, le 3 février 2011

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires



SUPPRESSIONS D'EMPLOIS :

Du moins pour tout le monde

Communiqué

Les médias viennent de reprendre des propos de Georges TRON, Secrétaire d'Etat à la Fonction

publique, tenus lors de ses vœux à la presse, le 17 janvier dernier.

Celui-ci affirme que, en 2009, 70 % des « gains » liés aux suppressions de postes étaient revenus

aux fonctionnaires.

Et, à l'instar de la Cour des Comptes et de certains parlementaires, d'en déduire que les économies

résultant des emplois supprimés ne vont pas suffisamment à la réduction des déficits publics.

Disons-le clairement : **de telles assertions sont à la fois dangereuses et inexactes.**

Dangereuses parce que le volume de l'emploi public ne doit pas être la variable d'ajustement

permettant d'éponger les déficits publics. Le nombre d'agents publics doit correspondre à ce qui est

nécessaire au meilleur accomplissement des missions d'intérêts général pour le bien de

toute la

population. Et, de ce point de vue, la politique actuelle est absolument désastreuse.

Inexactes parce que les personnels de la Fonction publique subissent une cure d'austérité épouvantable.

Pour en rester à ce fameux « *retour sur dégraissage* », les chiffres officiellement fournis par la

Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique démontent les déclarations

intempestives.

En 2006, dernière année « *présarkoziennne* », 1,415 milliard d'euros avait été consacré aux mesures

générales (la valeur du point) et aux mesures catégorielles. En 2009, cette enveloppe se réduisait à

1,096 milliard d'euros.

Or, dans la même période, la politique mise en oeuvre par le Président de la République a conduit à

la suppression d'environ 80.000 postes. 80.000 postes, cela correspond annuellement

à quelque 2,5

milliards d'euros de rémunérations. 70 % d'une telle somme, cela représente 1,750 milliard. Or, non

seulement il n'y a pas eu 1 centime supplémentaire consacré aux salaires des agents de la Fonction

publique en 2007, 2008 et 2009, mais, comme les chiffres cités le démontrent, c'est au contraire une

baisse qui est intervenue !

Décidemment, s'il y a une vérité qui s'impose, c'est bien celle de la nécessité de mettre en oeuvre

une toute autre politique, dans l'intérêt des salariés et de la population.

Montreuil, le 24 février 2011

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex

Téléphone : 01.48.18.82.31 –

Télécopie : 01.77.65.63.27 –

Courrier électronique : ugff@cgt.fr

Site internet : www.ugff.cgt.fr

– Numéro de Siret : 784312043 - 00036.

Témoignage

En dédicace à nos quelques douaniers, fans de la gendarmerie mobile...

Ma tête suite aux coups de gendarme

Lettre ouverte au commandant WARION

Monsieur le Commandant, j'aimerais connaître la motivation qui vous a poussé à me casser la figure : Vous ai-je agressé ? Ai-je agressé l'un de vos gendarmes ? Ou, est-ce que c'est parce que j'ai réussi à récupérer et jeter au loin l'aérosol lacrymogène avec lequel vous arrosiez copieusement des mémés et des élus ?

Lorsque vous m'avez frappé le visage à poings nus, la main ornée d'une belle chevalière, j'étais ceinturé par plusieurs gendarmes et je ne représentais aucun danger !

N'était-ce pas une réponse disproportionnée à une attaque qui n'a pas eu lieu ? Dans ce cas vous m'auriez interpellé. Cette violence à mon égard était gratuite.

Je suis ébranlé dans la confiance que j'avais, comme tout citoyen normal, dans votre mission.

Si d'homme à homme, je pourrais accepter des excuses de votre part, si vous m'en aviez formulées, en tant que citoyen, j'estime qu'il est de mon devoir de porter l'affaire devant la justice.

Respectueuses salutations

Louis JULIAN,
Vigneron à Ribaute les Tavernes depuis plus de 30 ans,

Le 24 Janvier 2010

ps : texte et photo utilisable par les journalistes et tous ceux qu'il veulent bien diffuser

La vidéo : http://www.dailymotion.com/video/xgp1ko_violences-des-forces-de-l-ordre-





Evolution du pouvoir d'achat du point d'indice net majoré (INM) depuis le 1er janvier 2000

Janvier 2011

Indices INSEE : Janvier 2011

Valeur du point au 1er juillet 2010 = 4,6303 €

**perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 du point sur l'indice des prix
(les pertes de pouvoir d'achat datent de la desindexation en 1983)**

hors tabac	avec tabac
-9,03%	-10,25%

évolution des prix au cours du mois :

hors tabac	avec tabac
- 0,2	- 0,2

évolution des prix depuis le 1/1/2000

hors tabac	avec tabac
18,89%	20,23%

évolution du point d'indice fonction publique depuis le 1er janvier 2000

9,05%

Pour suivre l'évolution de l'inflation depuis le 1er janvier 2000 le point d'indice de la fonction publique devrait s'élever aujourd'hui à :

hors tabac	avec tabac
5,048	5,105
-0,418	-0,475

point virtuel indexé sur l'indice Insee
différence avec le point réel

Données

hors tabac	avec tabac	
101,2	101,3	prix au 31 déc 1999 (base Insee 100 en 1998)
120,32	121,79	indices INSEE actualisés
18,89%	20,23%	évolution en % depuis le 1er janvier 2000
118,89	120,23	niveau en base 100 au 31 déc 1999
4,246		point d'indice au 31 déc 1999
4,6303		point d'indice actualisé
9,05%		évolution en % depuis le 1er janvier 2000
109,05		niveau en base 100 au 31 déc 1999



**Pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire
depuis le 1er janvier 2000
par catégorie pour les échelons de fin de grade
Janvier 2011**

grille type catégorie C : adjoint administratif						
	valeur mensuelle point d'indice	valeur point d'indice s'il avait suivi l'inflation	2ème classe (E3)	1ère classe (E4)	principal de 2ème classe (E5)	principal de 1ère classe (E6 adm.)
échelon de fin de grade			11ème	11ème	11ème	7ème
Indices bruts			388	413	446	479
indices majorés			355	369	392	416
salaire indiciaire brut	4,63	5,05	1 644 €	1 709 €	1 815 €	1 926 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation			1 792 €	1 863 €	1 979 €	2 100 €
perte mensuelle			-148 €	-154 €	-164 €	-174 €

grille nouvel espace statutaire B : secrétaire administratif					
	valeur mensuelle point d'indice	valeur point d'indice s'il avait suivi l'inflation	de classe normale	de classe supérieure	de classe exceptionnelle
échelon de fin de grade			13ème	13ème	11ème
Indices bruts			576	614	660
indices majorés			486	515	551
salaire indiciaire brut	4,63	5,05	2 250 €	2 385 €	2 551 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation			2 453 €	2 600 €	2 782 €
perte mensuelle			-203 €	-215 €	-230 €

grille type catégorie A : attaché				
	valeur mensuelle point d'indice	valeur point d'indice s'il avait suivi l'inflation	attaché	attaché principal
échelon de fin de grade			12ème	10ème
Indices bruts			801	966
indices majorés			658	783
salaire indiciaire brut	4,63	5,05	3 047 €	3 626 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation			3 322 €	3 953 €
perte mensuelle			-275 €	-327 €

administrateur civil				
	valeur mensuelle point d'indice	valeur point d'indice s'il avait suivi l'inflation	administrateur civil	administrateur civil hors classe
échelon de fin de grade			9e	7e
Indices bruts			966	HEB3
indices majorés			783	1058
salaire indiciaire brut	4,63	5,05	3 626 €	4 899 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation			3 953 €	5 341 €
perte mensuelle			-327 €	-442 €

Printemps des Talents



Après une première édition à succès en 2009 le Festival Jeunes Talents, devient le Printemps des Talents. Cette manifestation englobant toutes les disciplines artistiques permettra à des « artistes » en devenir de se produire dans des conditions optimales devant un public que nous espérons nombreux. Plusieurs rendez-vous seront proposés suivant des thématiques artistiques.

Du 11 au 27 mars : Expositions artistiques dans différents lieux de la ville

Le mardi 22 mars à 19h : Soirée cinéma avec théâtre et attractions

Le vendredi 25 mars à 19h : Soirée danse / humour / théâtre

Le samedi 26 mars à 19h : Soirée « musiques actuelles »

Ces trois manifestations se dérouleront à la Salle des fêtes avec l'entrée libre.

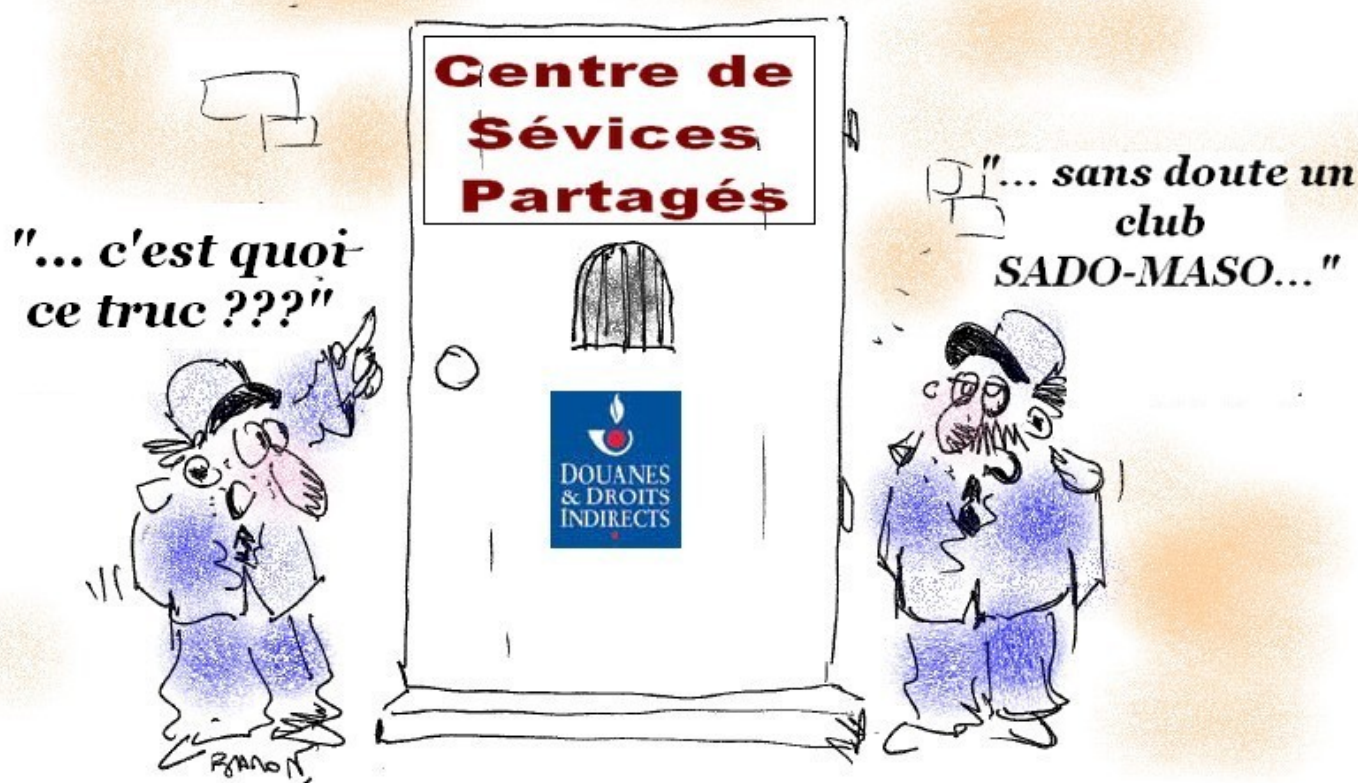
Le samedi 26 mars la Bibliothèque Condorcet proposera des animations autour de la littérature avec l'association «Les Ancres noires». Sébastien Gehan y lira des extraits de sa nouvelle « La Traque », primée en 2007.

Ce printemps est organisé par le Comité thématique de concertation avec des habitants, des étudiants, des associations et le service culturel de la ville.

Un programme détaillé sera édité au mois de février

Du 11 au 27 mars

Entrée libre





Déclaration liminaire au GT NBI du 4 février 2011

Madame la sous directrice,

La nouvelle bonification indiciaire a été mise en place dans son principe par l'article 27 de la loi du 18 janvier 1991, issue des accords Durafour, ministre de la fonction publique de l'époque, que la CGT n'avait pas signé. Elle visait officiellement à favoriser certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière. Il ne faut pas oublier que c'est en réponse à la forte mobilisation des fonctionnaires pour l'augmentation des rémunérations que le gouvernement ROCARD a été obligé d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales.

La NBI fait à présent partie de la rémunération même si nous en dénonçons toujours le principe même.

Elle a au moins le mérite a minima d'être prise en compte pour la retraite.

Mais elle s'inscrit hélas dans une individualisation des salaires, phénomène auquel la CGT s'oppose depuis sa création et qui apporte son lot de perversité : mésentente entre les agents, frein à la mobilité des agents et utilisation comme sanction déguisée par changement de fonction ou modification du poste de travail.

Nous réitérons notre souhait de voir supprimer cette NBI pour l'intégrer dans les échelles de rémunération générale par un relèvement pour tous de la valeur du point d'indice.

Par ailleurs, il manque une donnée importante dans les documents de travail, l'arrêté du 8 juin 2006 concernant la NBI pour la haute hiérarchie. Ces NBI qui s'échelonnent de 80 points pour un DR à 180 points pour le Directeur Général ont été mises en place en même temps que les réformes qui ont amenées les fortes réductions d'emplois et de fermetures de bureaux des douanes. Ne doit-on pas voir là une curieuse coïncidence ?

Enfin, il est quasiment acquis que la NBI ne devrait de toute façon pas perdurer avec la mise en place progressive de la PFR dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit là d'un système d'individualisation des salaires encore plus poussé jamais vu dans la fonction publique auquel nous sommes totalement opposés.

La délégation SNAD-CGT

[france-fakir] Sur les pistes de l'oligarchie- campagne « DSK : pourquoi on n'en veut pas »

- On avait beau être cinquante-sept, mercredi, des cheminots, des étudiants, des ouvriers, des infirmiers, des comédiens, des ex-postiers, cinquante-sept amis de la Fakirie, malgré cette main d'œuvre abondante, on a quand même mis près de quatre heures à router le nouveau numéro : c'est que Fakir triomphe ! Que notre fichier d'abonnés explose !

Dans le nouveau numéro, vous trouverez:

Enquête. « Sur les pistes de l'oligarchie : Voyage dans la France de tout en haut », avec du polo sur neige, de l'art moderne, des visons amphibiens, des larbins ramasse-miettes, des taxis chevaux, du « 100 % naturel ». Le monde qu'ils s'offrent, c'est l'envers du nôtre. L'inverse de la vie qu'ils imposent aux autres...

- Parti de la Presse et de l'Argent. Le Monde : journal de l'anti-résistance ?
- De la lutte à la loi : Un long dimanche de retrouvailles. Comment six caissières du ED d'Albertville – et leurs copines – vont réécrire la loi sur le repos dominical.

- Roman photo : Bernadette contre le Super-Machino
- Wikiluttes : écrivez avec Fakir le dictionnaire des conquêtes sociales. Ce mois-ci, « le miracle des congés payés »
- Et plein d'autres trucs : Le Coin des T'chiots, La Page de la France d'Après, Bienvenue en démocratie, etc.

Et on lance notre campagne « DSK : pourquoi on n'en veut pas »

Vous pouvez commander notre nouveau « T'chio », un quatre pages consacrée à notre ami Dominique. Parce que, d'avance, toute l'oligarchie réunie se réjouit de sa candidature. Eux sont mobilisés, des instituts de sondages aux chaînes de télé. Alors, si on n'en veut pas de ce candidat-là, il faut le crier très fort et tout de suite. Afin que sa « bonne opinion », chez les gens de gauche, même modérée, soit minée. Non pas en l'insultant, mais simplement en rappelant ses actes, ses décisions – du ministère de l'Economie au FMI : privatisation de France Télécom, liquidation des banques publiques, défiscalisation des stock-options, etc. En éclairant, aussi, toutes les zones d'ombre – « Cercle de l'Industrie », « DSK consultant » – que les grands médias éclipsent. Pour que nous n'ayons pas le choix, à l'arrivée, qu'entre l'ami du patronat (Nicolas Sarkozy) et leur ancien lobbyiste (DSK)...

Voilà pourquoi nous avons conçu ce T'chio Fakir, comme une arme d'auto-défense. Pour que vous puissiez convaincre vos copains, cousins, collègues, avec une contre-information rigolote sur la forme mais sérieuse sur le fond, pas bête mais accessible, combative mais pas sectaire. Pour que vous puissiez le brandir dans une section socialiste, l'offrir à vos élus PS comme un avertissement en t.

Pour entamer le travail de conviction dans votre famille, parmi vos amis, vos cousins, vos collègues, vous pouvez le commander à des tarifs ultra-compétitifs: 1000 exemplaires = 80 € 100 exemplaires = 15€ 50 exemplaires = 12 € 10 exemplaires = 6 €. Vous pouvez adresser un courriel à laurent@fakirpresse.info, ou envoyer un chèque à Fakir – 21, rue Eloi Morel 80000 Amiens (on ne fait pas un euro de bénéf là-dessus).



LA LIBERTÉ, C'EST DE SE SYNDIQUER !!!

BULLETIN D'ADHESION 2011 :

NOM ;

PRENOM ;

BRANCHE : OP/CO-AG-SURV (Barrer les mentions inutiles)

Année d'entrée dans l'administration ;

Indice ;

Résidence administrative ;

Adresse administrative ;

Adresse personnelle ;

Grade ;

Indice ;

Fait à

Le

Bulletin à adresser à un responsable de la CGT